



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 17

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 juin, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN - CHIBRAC - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC - PUJO – QUINTANO – ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Monsieur QUISSOLLE
Madame MOREIRA

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BETTON à Monsieur DUCOUT
Monsieur GARRIGOU à Monsieur PROUILHAC
Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND
Monsieur RECORS à Madame REMIGI
Madame ROUSSEL à Monsieur GASTEUIL
Madame SYLVESTRE à Monsieur PUJO
Madame HANRAS à Madame BOUTER

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GASTEUIL est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur GASTEUIL qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 Juin 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2024 - DÉLIBÉRATION N°
2024/4/6

Réf : 7.8

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE
CESTAS POUR 2024 – SIGNATURE DE CONVENTIONS – AUTORISATION.**

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2024 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2023/2/18 du Conseil Communautaire du 5 avril 2023.

Le montant attribué pour la Commune de Cestas est de 750 000 €.

La Commune de Cestas a déposé neuf dossiers dans le cadre de ce fonds de concours pour les projets suivants :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue Jean Moulin

Le montant des travaux est estimé à 160 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 80 000 € HT. Les travaux seront réalisés en juillet 2024.

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de la Gare

Le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 100 000 € HT. Les travaux seront réalisés de juillet à août 2024.

- Campagne de couches de roulement 2024 sur la Commune de Cestas

Le montant des travaux est estimé à 460 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 230 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à octobre 2024.

- Travaux de réfection et chemisage du réseau EU – Cestas Toctoucau

Le montant des travaux est estimé à 292 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 146 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à octobre 2024.

- Travaux de renouvellement du réseau AEP – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Le montant des travaux est estimé à 184 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 92 000 € HT. Les travaux seront réalisés en octobre 2024.

- Travaux d'enfouissement du réseau électrique – Avenue Marc Nouaux

Le montant des travaux est estimé à 68 789,67 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 34 394,83 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Jean Moulin

Le montant des travaux est estimé à 69 022,74 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 34 511,37 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Rue Peymartin

Le montant des travaux est estimé à 46 135,56 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 23 067,78 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux de réaménagement d'un local en Epicerie Sociale et Solidaire – Zone d'activités de Marticot

Le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 10 000 € HT. Les travaux seront réalisés durant le dernier trimestre 2024.

Conformément au règlement adopté, l'attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d'une convention entre la Commune et l'EPCI.

Il vous est demandé :

1. d'autoriser l'attribution du fonds de concours pour les projets :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de Jean Moulin pour un montant de 80 000 € HT,
- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de la Gare pour un montant de 100 000 € HT,
- Campagne de couche de roulement 2024 pour un montant de 230 000 € HT,
- Travaux de réfection et chemisage du réseau EU – Cestas Toctoucau pour un montant de 146 000 € HT,
- Travaux de renouvellement du réseau AEP – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour un montant de 92 000 € HT,
- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Marc Nouaux pour un montant de 34 394,83 € HT,
- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Jean Moulin pour un montant de 34 511,37 € HT,
- Travaux d'enfouissement du réseau électrique – Rue Peymartin pour un montant de 23 067,78 € HT,
- Travaux d'épicerie solidaire – Zone d'activités de Marticot pour un montant de 10 000 € HT

2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Cestas

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'attribution du fonds de concours pour les projets cités précédemment
- **Autorise** Monsieur PROUILHAC, Vice-Président, à signer les conventions avec la Commune de Cestas

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
BRUNO GASTEUIL



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 5/07/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 5/07/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.